### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Aménagement rue du Rodouer vers Gerpil / rue du Rodouer vers Le Lerman - Attribution du marché et Demande de subvention - Produits des amendes de police - Sécurité routière

Entreprise retenue : entreprise COLAS (VANNES) pour un montant de 275 912.75 € HT soit 331 095.30 € TTC. Le conseil départemental arrête chaque année la liste des communes du département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Cette somme est répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour le financement des travaux concourant à l'amélioration des conditions générales de circulation et de sécurité routière.

La commune sollicite le département dans le cadre de l'aménagement de la voirie située rue du Rodouer vers Gerpil / Rue du Rodouer vers Le Lerman.

# Projet de renouvellement des toitures et du bardage de l'espace communal d'activités et développement d'un projet photovoltaïque sur les toitures de l'espace communal d'activités

La commune est propriétaire depuis 2014 de l'espace communal d'activités situé 14 rue du Calvaire, construit sur la parcelle cadastrée section AA n°124. Ces bâtiments sont loués à des acteurs économiques privés pour du stockage logistique, ainsi que pour des bureaux.

Les bâtiments ont été construits dans les années 1950. Les toitures présentent des problèmes d'étanchéité et des fuites d'eau ont été relevées par les usagers du site.

Une estimation des travaux de désamiantage des toitures et de remplacement du fibroamiante ciment par un bac acier a été réalisée pour une enveloppe de 307 000 € HT environ. Cette enveloppe comprend le remplacement des 6 130 m² de toitures fibroamiante ciment par un bac acier 73/1000e, le remplacement de 550 m² de bardage en fibroamiante ciment par un bac acier et le traitement des déchets de fibroamiante ciment conformément à la réglementation.

Les toitures rénovées peuvent accueillir de la production photovoltaïque. Il existe une équivalence de charge entre le fibroamiante ciment déposé et la pose d'un complexe bac acier 73/1000e — module photovoltaïque. Les orientations de toitures (faitage Nord-Sud) permettent de développer une production électrique d'un peu plus de 1 000 KWh/KWc installé, rendant le projet intéressant tant sur le volet des énergies renouvelables (contribution aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET de GMVA), que sur le volet économique.

Une étude de faisabilité réalisée par la SEM 56 Energies, société d'économie mixte capitalisée majoritairement par le syndicat « Morbihan Energies » démontre l'intérêt énergétique et économique de ce projet, dont la puissance crêt serait d'1 MWc et l'estimation de production annuelle de 1 000 MWh,

soit 1/3 de la consommation électrique des habitants de notre commune.

Le coût global de ce projet est estimé est 1 170 000 € HT, frais de raccordement au réseau compris. Mais il fera l'objet d'appel d'offre public pour chacun des lots de construction. Le temps de retour sur investissement est estimé à 9 ans, pour un contrat de vente d'électricité auprès d'EDF OA de 20 ans. A noter enfin, que nous pourrions valoriser une partie de cette électricité produite en autoconsommation collective, c'est-à-dire que les habitants de la commune, les entreprises et les bâtiments publics pourraient être alimentés en partie grâce à cette centrale de production.



En résumé, ce projet permet de :

- . Prolonger la durée de vie de l'espace communal d'activités de plusieurs dizaines d'années,
- . Financer les coûts de renouvellement des toitures et bardage par un projet d'énergie renouvelable,
- . Développer une centrale photovoltaïque de 1 000 KWc sur les toitures totalisant une production électrique estimée à 1/3 des consommations électriques comptabilisées sur la commune et nous permettant de contribuer aux objectifs du PCAET de GMVA,
- . Proposer une électricité locale et renouvelable à un prix compétitif à nos concitoyens.

# Plan sauvegarde communal - Convention avec l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour l'accompagnement à la réalisation du PCS (Plan communal de Sauvegarde)

Pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, le maire responsabilité de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS) et d'en maintenir son caractère opérationnel. Le PCS permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un évènement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité en prenant en compte l'information, l'alerte et le soutien aux populations ainsi que la mise en œuvre des 1ères mesures d'urgence et l'appui aux services de secours jusqu'au retour à la normale. Le PCS est le maillon local de la sécurité civile qui permet aux élus de faire face à la crise.

Signature d'une convention avec l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour l'accompagnement à la réalisation du PCS (Plan communal de Sauvegarde).

#### Marché Bâtiment rue du Calvaire - Attribution du Lot 13 Chauffage - rafraichissement - plomberie – ventilation - relance

Entreprise SANITHERM (VANNES) pour un montant de 65 362.74 € HT.

#### Marché Rénovation du lavoir - Attribution

#### <u>Lot 1 Terrassement - VRD - Gros œuvre -</u> <u>Aménagement extérieur</u>

Entreprise **GUILLEMOT Guénaël (PLUMELEC)** pour un montant de **50 603.01 € HT.** 

#### Lot 2 Charpente bois - Serrurerie

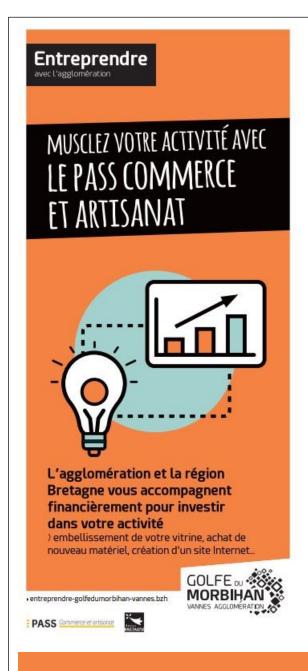
Entreprise **THETIOT** (LA CHAPELLE CARO) pour un montant de 31 433.37 € HT.

#### **Lot 3 Couverture**

Entreprise COLLET COUVERTURE (REDON) pour un montant de 16 538.71 € HT.

## <u>Maîtrise d'œuvre – Aménagement de voirie impasse</u> de Blénan

Le cabinet Géo Bretagne Sud (Vannes) est retenu pour la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 9 360 € HT soit 11 232 € TTC.



> VOUS ÊTES

commerçant, artisan, créateur, repreneur ou en développement d'activité

### > VOTRE ENTREPRISE EST INSTALLÉE :

dans le centre-bourg d'une commune de moins de 15 000 habitants située dans l'agglomération ou dans les quartiers de Kercado et Menimur à Vannes

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et la région Bretagne vous accordent, sous conditions d'éligibilité, une subvention pouvant aller jusqu'à 7 500 € pour vos investissements (travaux immobiliers, équipements de production.

(travaux immobiliers, équipements de production, investissement numérique, matériels permettant de réduire les impacts environnementaux...)

) modalités et critères sur : entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh